

Réunion du 14 octobre 2004

Participants : M. Michel REPELIN (Vice-Président du Grand Lyon - Président du SPIRAL AIR), Mmes Madeleine NOVEL (FRAPNA), Marie-France BENASSY (Centre de Recherches TOTAL Solaize), Valérie FORMISYN (DDASS – santé Environnement), Isabelle CHARPIN (APORA), Sylvie SUTTER (TOTAL Environnement), Marielle SCHMITT (CIRE), Marlène MORGE (COPARLY – Respiralyon) et Josianne COTE (DRIRE Rhône-Alpes – secrétariat du SPIRAL).

MM. Frédéric BOUVIER (COPARLY), Pierre GAGNEUX (CIL Etats-Unis), Ernest HERNANDEZ (Service Environnement de Vénissieux), Jean François JUSOT (coordonnateur PSAS-9-Lyon), Jean-François BOSSUAT (DRIRE Rhône-Alpes – Chef GS 69), Gustave MAISONNEUVE (UFC Que Choisir), Roland MINODIER (UCIL), Philippe BESSON (Adjoint SIRACED PC), Patrick BOURINET (SDIS du Rhône), Jacques POZZI (Adjoint Mairie de St-Fons, Pierre CREPEAUX (Ecologie Urbaine – Grand Lyon), Bruno FABRES (CIRE) et Gérard BERNE (DRIRE Rhône-Alpes - secrétariat du SPIRAL).

Excusés : Mme Véronique STARC (UIC Rhône-Alpes), MM. Yves GUITTON (GICCRA), Pascal BEADES (ALPOLAIR), Arnaud LE FOLL (DRIRE Rhône-Alpes – Chef de DEN), Jean-Marie BOUILLOT (DRIRE Rhône-Alpes – DEN), François SAVOIE (ADEME) et Thomas DE CHARENTENAY.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 23 janvier 2004

Aucune observation n'est formulée, le compte rendu est adopté.

2. Etat d'avancement du dispositif RESPIRALYON

2.1. Réseau de nez

M. BOUVIER fait un état des lieux du réseau de volontaires (*documents joints au dossier*)

2.1.1. Etat du réseau de nez

- 123 membres permanents et 83 membres suppléants soit 206 volontaires mobilisés dont 128 femmes et 78 hommes.
- Il y a eu 83 désistements depuis le début
- On compte encore 83 mailles vides.
- RESPIRALYON a reçu 1307 fiches dont 71 odeurs qualifiées agréables ; par ailleurs, 194 formulaires de signalement d'odeur ont été enregistrés depuis novembre 2003.

2.1.2. Suivi du réseau et animation

- Sur 206 volontaires, 182 ont signé la charte d'adhésion et 174 ont passé les tests olfactifs.
- Pour compléter les mailles vides, plusieurs actions ont été engagées : nouveau

contact avec les mairies, appel aux boulangeries pour apposer l'affichette RESPIRALYON, contact des personnes ayant rempli des formulaires de signalements d'odeurs et se trouvant sur des mailles vides ou incomplètes (environ 23 mailles).

- Concernant les réponses des volontaires, il faut travailler pour augmenter le taux de réponses et faire un suivi personnalisé de chaque volontaire.
- Pour l'animation du réseau : un premier numéro du bulletin « Nez à Nez » a été diffusé, le deuxième numéro présentera les coulisses de RESPIRALYON. Les Nez seront invités à Pollutec en présence de personnalités pour présenter le dispositif au public. Une rencontre des membres du réseau est envisagée début 2005.

2.1.3. Premiers résultats

M. BOUVIER explique les problèmes rencontrés pour l'exploitation des fiches concernant la rubrique « autres » (type d'odeur ressentie) : les odeurs précisées sont trop variées pour être exploitées et de nombreuses fiches contiennent plusieurs odeurs et certaines sont mal renseignées, ce qui ne permet pas un traitement qualitatif.

Prochainement un questionnaire sera envoyé aux volontaires pour améliorer la qualification des odeurs, compléter les informations manquantes dans la base de données et connaître leurs avis pour l'évolution du site Internet RESPIRALYON. Le comité de pilotage se pose la question de la redéfinition de l'éventail des odeurs. Un projet de référentiel d'odeurs (par EURACLI) est envisagé.

Des contacts ont été pris avec une filiale de la poste pour que les nouvelles fiches de saisie des nez soient réorganisées afin qu'elles puissent être traitées par un logiciel de lecture automatique.

Un outil de création de cartes a été mis en place dans l'administration du site Internet RESPIRALYON, il peut traiter de la répartition des fiches odeurs et/ou signalements d'odeurs sur l'agglomération lyonnaise sur une journée, une semaine ou un mois.

2.1.4. Les roses d'odeurs

M. BOUVIER explique la répartition des odeurs en tenant compte des données météorologiques : vitesse et direction des vents. Cela permet de faire ressortir une tendance moyenne sur de longues périodes et associer une direction privilégiée des vents à un type d'odeur. En prenant l'ensemble des signalements, on constate plutôt que les roses d'odeurs sont liées à une masse d'air qui se déplace quand ce sont des odeurs « industrielles » alors que pour la circulation, ça reste très localisé ; néanmoins, il faudrait engranger plus d'observations, ou affiner la méthodologie, pour trouver la source exacte.

Concernant la possibilité de rendre publiques des cartographies sur les odeurs, M. BOSSUAT souhaite, sur le plan pédagogique, que la différence soit faite entre « seuil de perception d'odeur » et « seuil d'impact sur la santé ». M. HERNANDEZ partage cet avis et précise que si une étude est réalisée sur l'impact santé, les associations et les citoyens de sa commune attendent des résultats.

Mme NOVEL ajoute que sur le plan pédagogique il est nécessaire de bien montrer tous les aspects de la pollution de l'air dont les odeurs n'en constituent qu'un seul.

En réponse à une invitation de M. POZZI sur la commune de Saint Fons pour expliquer la démarche, M. BERNE suggère qu'une telle réunion soit organisée en 2005 mais avec les autres communes concernées du secteur.

2.2. Centralisation des signalements d'odeurs

M. BERNE indique que 164 signalements d'odeurs ont été saisis dans la base de données depuis le 1^{er} janvier 2004. Il rappelle que le signalement d'odeur est réceptionné au secrétariat du SPIRAL puis envoyé pour « suite à donner » (en fonction de l'origine de l'odeur supposée) au service compétent : DRIRE, DDSV, services de la Communauté urbaine ou mairie. Une lettre est adressée au plaignant pour l'en informer. Dans le cas, où l'origine de l'odeur est indiquée mais incorrectement, une enquête complémentaire est faite par le secrétariat du SPIRAL.

En réponse à une question sur la suite donnée à ces signalements d'odeur, M. BOSSUAT émet l'idée qu'en première action, la DRIRE pourrait déjà systématiquement appeler l'exploitant pour le sensibiliser. Il ajoute qu'en terme de communication il faudra bien afficher nos résultats, ce qui veut dire que les signalements d'odeur doivent être pris en compte et gérés pour crédibiliser le dispositif.

2.3. Gestion de crise

M. BERNE indique que depuis la dernière réunion, le sujet n'a pas beaucoup avancé. A notre demande, l'Ecole des Mines de Douai et CARSO se rencontreront la semaine prochaine pour évoquer le problème du piégeage des COV, en particulier des composés soufrés. Il rappelle qu'il s'agit en premier lieu de donner une réponse au Préfet sur le matériel de prélèvement et d'analyse le plus adapté à utiliser en cas de crise olfactive. M. BOUVIER confirme l'utilisation de canisters pour les prélèvements et rappelle que le sous-groupe pense qu'il serait souhaitable de procéder à des mesures du « fond atmosphérique » si la mesure des composés soufrés s'avère possible.

2.4. Nez électroniques

M. BERNE rappelle les démarches engagées auprès du Grand Lyon et de la raffinerie concernant l'utilisation de nez électroniques.

M. REPELIN évoque sa rencontre récente au Québec avec la Sté ODOTTECH (celle-ci sera présente à Pollutec) qui fabrique des nez électroniques. Il a visité la plus grosse station d'épuration à l'air libre de Montréal (8 millions d'EH) dans laquelle a été installé un réseau de nez électroniques. Ce réseau permet de prévoir si le panache va se diriger sur des populations qui sont situées dans un périmètre restreint, de matérialiser des dysfonctionnements de la station et ainsi de diviser le niveau de plainte par 10. M. REPELIN va en reparler à la Direction de l'eau du Grand Lyon, trouver la bonne station d'épuration où il sera possible d'installer déjà au moins un nez électronique à titre expérimental et d'étudier les résultats avant d'envisager un réseau plus complet.

En réponse à Mme BENASSY qui demande comment la population est prévenue en cas de panache, M. REPELIN indique que chaque personne située dans un périmètre prédéfini est connectée à un réseau en ligne.

Mme BENASSY réaffirme la volonté de la raffinerie TOTAL de Feyzin d'avancer sur cette question, mais elle indique toujours attendre la proposition technico-commerciale d'ODOTECH ; celui-ci se trouve devant un problème technologique qui demande des ajustements techniques du fait que ces capteurs seront situés dans un milieu industriel (nécessité de matériel antidéflagrant notamment). Mme SUTTER précise qu'a été engagée au sein de la raffinerie une démarche sur la cartographie des odeurs.

Mme CHARPIN rappelle également la démarche « engagement de progrès » des industriels et son volet « odeurs ».

3. Proposition de création d'un groupe de réflexion sur les émissions de COV et leur impact sanitaire

M. BERNE rappelle la genèse de cette réflexion : lors d'une réunion en mai 2004, à laquelle il avait été convié avec M. FABRES, coordonnateur de la CIRE (Cellule d'Intervention Régionale en Épidémiologie), la mairie de Feyzin avait souhaité pouvoir apporter des éléments de réponse à la question récurrente des habitants de la commune sur le risque sanitaire dû à la proximité des usines et de l'autoroute. Par ailleurs, le travail du SPIRAL AIR sur le prélèvement et l'analyse d'une atmosphère odorante va également dans le sens d'une meilleure connaissance de la pollution atmosphérique d'un environnement urbain, d'où la proposition de réfléchir au sein du groupe sur cette thématique.

M. FABRES présente la proposition de constitution de ce sous-groupe de travail (*copie des transparents jointe au dossier*). Il rappelle le contexte d'une telle démarche : l'enjeu de santé publique que constitue le risque engendré par l'ensemble des émetteurs de polluants dans une zone de forte concentration d'activités (industries, automobiles), une problématique articulée autour des COV dont on connaît le caractère dangereux pour beaucoup d'entre eux (benzène par exemple) et pour lesquels une métrologie a été développée. Le site de la vallée de la chimie (Feyzin, Pierre Bénite, Saint Fons, Vénissieux) est typique : concentration de populations et d'émetteurs, une demande des élus, un système de mesure fixe des COV en cours d'installation (exploité par COPARLY). Il rappelle également qu'en 2003, un travail d'identification des sites émetteurs, à partir des informations disponibles à la DRIRE, a fait nettement ressortir ce secteur dans la région Rhône-Alpes. L'autre aspect de la démarche concerne les difficultés méthodologiques à chaque étape pour identifier les dangers (les quantifier) et les valeurs toxicologiques à prendre en référence (avec des incertitudes élevées). Il lui paraît pertinent d'utiliser à la fois des moyens de mesure fixes et mobiles. M. FABRES insiste sur la nécessité de conduire cette approche avec prudence mais il lui paraît préférable d'avancer pas à pas plutôt que de ne « rien faire », sachant que des initiatives semblables dans d'autres régions existent. Il propose en conséquence de constituer un sous-groupe de travail au sein du SPIRAL AIR, structure qui lui paraît pertinente et particulièrement bien adaptée à une réflexion constructive entre tous les partenaires concernés pour déboucher sur une approche méthodologique partagée. Le but final étant, si sa faisabilité est établie, de réaliser une étude sanitaire dans le Sud de Lyon en construisant un protocole, assorti de moyens nécessaires. Il propose également de se rapprocher des expériences en cours et de consulter des experts. Le calendrier retenu serait de mener cette réflexion en 2005 et de démarrer la démarche d'évaluation des risques en 2006.

Mme CHARPIN trouve cette initiative ambitieuse et s'interroge sur la légitimité du SPIRAL AIR à s'intéresser à la santé alors que cette problématique fait partie de la législation ICPE. Elle indique que l'APORA n'est pas favorable à ce que le SPIRAL AIR s'engage en ce sens.

Mme BENASSY rappelle qu'un guide méthodologique sur impact sanitaire a été édité par l'INERIS et le MEDD (guide en cours de révision). Celui-ci est déjà utilisé par certains industriels.

M. BOSSUAT précise que cette démarche a l'avantage d'être plus large que le niveau industriel. M. FABRES ajoute que l'approche entreprise par entreprise (dans la législation ICPE) ne répond pas forcément à la problématique santé des populations car une grosse partie des COV émis provient de l'automobile et, pour un projet d'installation donné, des installations voisines déjà existantes ainsi que des émissions diffuses de multiples activités dans la même zone.

M. REPPELIN indique que le Grand Lyon soutiendra cette approche car une politique de développement durable (et l'aspect santé fait partie de l'agenda 21 du Grand Lyon) se met en place de manière concrète et il y a 3 champs d'expérimentation : l'anneau bleu (Miribel-

Jonage) avec la ressource en eau de l'agglomération, le Val de Saône avec un secteur industriel à développer, et la Vallée de la Chimie.

M. BERNE rappelle également qu'une des 17 propositions issues du Forum du SPIRAL organisé en novembre 2001 était de « se préoccuper de l'impact sur la santé, problématique qui concerne particulièrement la pollution atmosphérique ».

M. CREPEAU pense qu'il est très important que l'aspect santé soit abordé dans un organisme collégial. M. REPELIN confirme ce point de vue et affirme apprécier travailler dans une instance telle que le SPIRAL pour sa crédibilité dans la concertation avec tous les partenaires ; il ajoute que l'aspect santé est une attente des habitants.

Mme SUTTER reconnaît l'intérêt de la démarche mais s'interroge sur les compétences de la structure du SPIRAL pour la mener. M. FABRES rappelle que si le but est, à terme, de conduire une ERS (Evaluation de Risques Sanitaires), la réflexion sur la démarche sera conduite au sein du SPIRAL, en associant les compétences nécessaires, et c'est seulement après cette réflexion que sera prise la décision de mener à terme une ERS. Il ajoute qu'il y a une convergence avec l'objectif du SPIRAL de mesurer l'atmosphère environnante.

M. HERNANDEZ se dit très intéressé par cette démarche, il rapporte, à titre d'exemple, des incohérences constatées entre la modélisation d'émissions (HAP) dans un dossier ICPE et les mesures sur le terrain ; en conclusion, il pense qu'il faut pouvoir apporter des réponses aux habitants même si le sujet est complexe.

M. GAGNEUX pense que cette démarche est souhaitable et qu'il faut trouver les moyens de la conduire.

Mme SUTTER demande comment faire la part des choses entre COV et le reste, poussières, pollens par exemple, pour répondre aux habitants ? M. FABRES répond que si on veut une approche plus globale, c'est un autre choix méthodologique dont il faut discuter, l'intérêt d'une ERS étant justement d'évaluer les risques engendrés par des polluants ciblés. M. BOSSUAT souhaite qu'en priorité une analyse de l'existant soit faite et qu'il ne faut peut-être pas se limiter aux COV.

En conclusion, M. REPELIN constate que les représentants des associations, des administrations et les élus présents sont d'accord sur le principe de la constitution d'un groupe de travail mais que les industriels émettent des réserves. Le pilotage de ce groupe de travail sera confié à M. FABRES qui fera, en liaison avec M. BERNE, une proposition pour étoffer la composition du groupe.

4. Autre Point

Le Copil est repoussé au 18 novembre 2004 à 9h30 au siège.

La prochaine réunion du SPIRAL AIR aura lieu le :

Mardi 25 janvier 2005 à 9h30
au Groupe de Subdivisions du Rhône –
DRIRE Rhône-Alpes (2^e étage)
63, avenue Roger Salengro - 69100 VILLEURBANNE